

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

CONSOLIDATION MODÈLE FRANÇAIS DON DU SANG - (N° 1286)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Hetzel, M. Larrivé, M. Door, M. Straumann, M. Le Fur, M. Brun, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Cordier, M. Leclerc, M. Bazin, M. Rolland, Mme Bazin-Malgras, M. Cherpion, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Viry, M. Boucard, M. Masson, Mme Genevard, Mme Poletti, M. Vialay, Mme Dalloz, M. Taugourdeau et M. Reitzer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Le Gouvernement est invité à convier les responsables des chaînes publiques et privées de radio et de télévision, présentes sur le territoire national, à diffuser, une fois par trimestre, des messages insistant auprès de nos concitoyens sur la nécessité de répondre positivement à l'organisation de collectes régulières de sang, organisées par les associations de donneurs de sang bénévoles ou les hôpitaux.

II. – Les modalités d'application du I sont déterminées en concertation entre les responsables du ministère de la santé, de la Fédération française des donneurs de sang et les représentants des chaînes publiques et privées de radio et de télévision.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le don bénévole du sang constitue une spécificité française qu'il convient à tout prix de conserver et d'amplifier : à cet égard, force est de reconnaître le rôle particulièrement admirable joué par les associations de donneurs de sang bénévoles qu'il faut conforter.

Dans cet esprit, il convient d'inviter le Gouvernement à organiser de grandes campagnes nationales d'information, en direction de l'ensemble de la population française pour les sensibiliser sur l'extrême nécessité de faire le geste qui sauve et de donner leur sang en faveur de leurs semblables.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi convier les organes publics et privés de radio et de télévision, diffusant sur l'ensemble du territoire ou sur une partie de celui-ci à diffuser, une fois par trimestre, des messages invitant nos concitoyens à donner leur sang.